

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt quatre, le 28 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12
Nombre de présents : 10

Étaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, GAS Marcel, HUMBERT Régis, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, ROMATIF Julien, GUERRERO Elisabeth

Absente excusée : GENTIL Dominique (pouvoir à ROMATIF Julien), CICORELLA Sébastien (pouvoir à GAS Marcel)

Date de la convocation : 21 février 2024

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Approbation du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023, présenté, au nom de la commission finances, par Madame FAVRE-PETIT-MERMT Patricia, 1^{ère} Adjointe, qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	467 998.12 €	601 314.29 €
Investissement	817 905.48 €	511 857.04 €

Hors de la présence de Monsieur Serge MERCIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif du budget communal 2023, 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 28 février 2024

Le Maire,
Serge MERCIER

